

# Chronique du tir : propos sur un nouveau programme de tir obligatoire

Autor(en): **Léderrey, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **101 (1956)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342745>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'instruction des officiers d'état-major général, elle enfin, ne donne guère matière à satisfaire les besoins propres d'un aviateur. Les problèmes du front sont dans la plupart des cas différents, le renseignement aérien a un caractère réflexe que les troupes terrestres ignorent souvent, et les arrières d'une force aérienne ont un autre aspect que ceux d'une division ou d'un corps. Là donc encore trop de questions accessoires et trop peu d'essentielles. Nous sommes persuadés qu'en créant, au moins pour certains travaux, des classes indépendantes, en modifiant quelque peu le programme des cours et en ajoutant aux exercices une phase aérienne, on arriverait à satisfaire tout le monde, tant il est vrai que coopération ne signifie pas seulement travail en commun, mais aussi connaissance et concessions réciproques.

Lt.-col. HENCHOZ

---

### Chronique du tir

#### PROPOS SUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE TIR OBLIGATOIRE

Sous ce titre, la *Gazette des carabiniers suisses* du 23 mars 1956 a publié un article écrit par le « Chef de la section des activités hors service du Groupement de l'instruction du D.M.F. », le colonel Lüthy.

En voici quelques passages.

« Quels services le pays réclame-t-il donc de ses fils pour maintenir en état de perpétuelle préparation son instrument de combat ? Rien d'autre que :

- une école de recrue,
- un cours de répétition de 20 jours par an.

Mais le peuple suisse pousse plus loin ses exigences : il ne veut pas une armée de carrière, toujours sur pied ; non. Il veut que le peuple entier soit prêt au moment où cela deviendra nécessaire. Notre organisation militaire basée, sur le principe de la milice, a été créée en conséquence. Mais voilà le désavantage de ce système : le « défenseur toujours prêt » accomplit 3 semaines de service militaire par an, mais se trouve pendant 49 semaines dans la vie civile. En tenant compte de l'âge du soldat, on arrive même à 154 semaines ininterrompues de vie civile contre 2 semaines d'instruction seulement. Pour raccourcir cette période assez longue exempte d'obligations militaires... chacun doit consentir un léger sacrifice. »

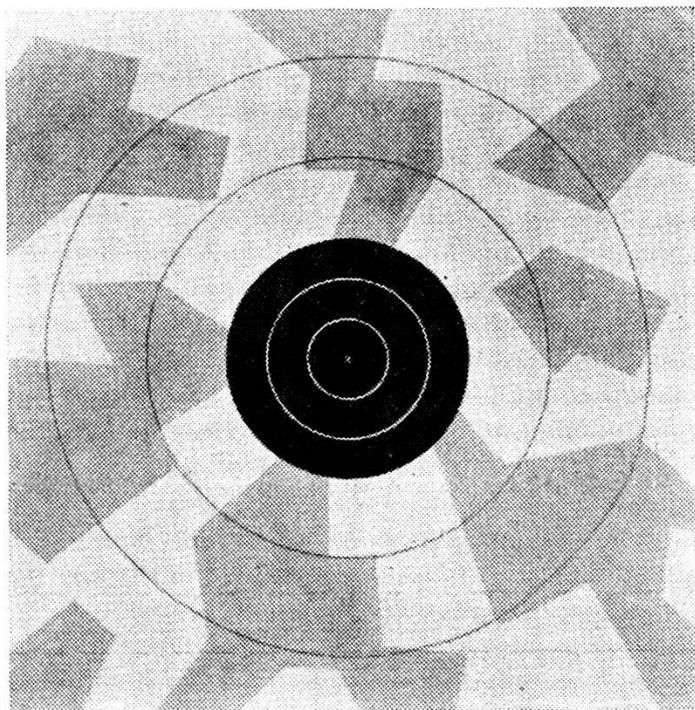
« L'on exige de chaque citoyen astreint au service qu'il prenne au moins une fois par an, et jusqu'à l'âge de 40 ans, son fusil en mains pour prouver qu'il est demeuré apte au tir. Mais l'on demande encore davantage : celui qui ne remplit pas les conditions minima requises est obligé d'exécuter son tir une seconde fois. »

Introduit en 1874, le *tir obligatoire hors service* vise à :

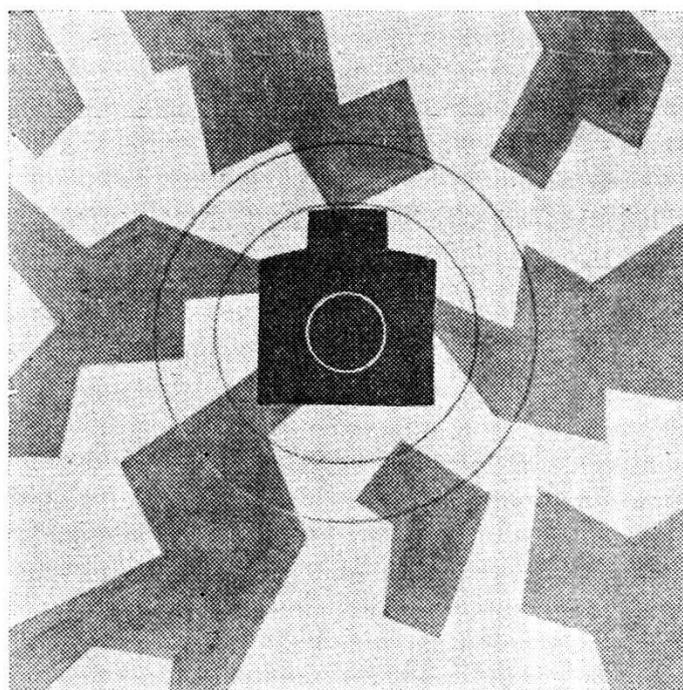
- *décharger d'une façon importante le programme de travail du cours de répétition et*
- *permettre au soldat, dans le temps assez long qui sépare ces cours, de maintenir, voire de perfectionner, son entraînement au tir.*

Supprimer cette obligation, comme d'aucuns le proposent — au moment où le nombre et la durée des cours de répétition suffisent à peine à donner au futur combattant l'entraînement exigé par les armes et la technique actuelles — équivaldrait à saper les fondements de notre système de milices, lequel ne se conçoit pas sans des activités volontaires ou imposées entre les périodes de service.

Le *programme du tir obligatoire* comprend actuellement trois exercices. Il en faudrait huit à dix, plus variés, selon le colonel Lüthy, pour (avec la même dotation en munitions) mieux préparer le tireur du champ de bataille.



Cible A.



Cible B.

Les deux *projets* qu'il présente ont en vue :

- 1° par des exercices sur cibles A ou B, de vérifier de temps à autre l'aptitude du tireur à *viser soigneusement* ;
- 2° par des séries de deux à trois coups, limitées dans le temps, d'inciter l'homme à *tirer rapidement* ;
- 3° par des tirs sur cible A 10 (à 10 points), de 1 m. ou 1 m. 80 de diamètre, de perfectionner *la précision* ;
- 4° par des exercices sur *cibles A et B « camouflées »* (c'est-à-dire maquillées comme dans la figure ci-contre) de mieux préparer la transition avec les buts tels qu'ils se présentent à la guerre.

Et voici les propositions du colonel Lüthy :

Pour chaque programme : six coups d'essai, à utiliser à volonté, mais qui doivent toutefois être lâchés avant de commencer le dernier exercice principal.

#### PROJET I

##### *Programme A*

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
A	6	coup par coup, bras franc couché
A	6	série, 2 × 3 coups en 60 sec., bras fr. couché
A camoufl.	6	coup par coup, couché-appuyé

##### *Programme B*

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
B	6	coup par coup, bras franc couché
B	6	série, 2 × 3 coups en 60 sec., bras fr. couché
B camoufl.	6	coup par coup, couché-appuyé

##### *Programme C*

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
B 10	6	coup par coup, bras franc couché
B 10	6	coup par coup, bras franc couché
B camoufl.	6	coup par coup, couché-appuyé

## PROJET II

*Programme A*

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
A	5	coup par coup, bras franc couché
B	5	coup par coup, bras franc couché
A	4	série en 2 min., marqués en fin de série, br. fr.
A camoufl.	4	coup par coup, couché-appuyé

*Programme B*

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
A	4	coup par coup, bras franc couché
B	5	coup par coup, bras franc couché
B	5	2 coups en 1 min., 3 coups en 1 min., bras franc couché
B camoufl.	4	coup par coup, couché-appuyé

*Programme C*

Cible	Nombre de cartouches	Genre de feu et position
A	6	coup par coup, bras franc couché
A 10	4	coup par coup, bras franc couché
B 10	4	coup par coup, bras franc couché
B camoufl.	4	coup par coup, couché-appuyé

Ces projets — heureuse innovation encore perfectible — sont de nature à améliorer la préparation du futur combattant. Celle-ci gagnerait encore, croyons-nous, si la *cible B* « *camouflée* », au lieu d'être divisée en cercles, l'était en cases. A notre avis, cette nouvelle façon d'indiquer la valeur des coups inciterait le tireur :

- à mieux *éviter* une *déviaton latérale*,
- à *viser plutôt bas*, de façon à parer la tendance avérée du combattant à tirer trop haut, sans compter qu'une balle ayant touché le sol devant le but peut encore atteindre ce dernier par ricochet.

Pour en revenir aux trois programmes, notons qu'il est prévu de les échelonner sur trois ans, dès 1957.

Souhaitons que cette intéressante tentative du colonel Lüthy soit concluante !

Colonel E. LÉDERREY